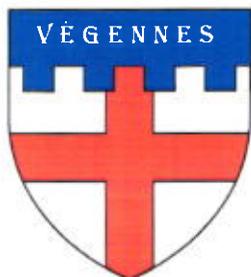


L' Echo du Puy Turlaud

Année 2023



N°47

Le mot du Maire

Au nom du conseil municipal je vous présente mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année. Qu'elle vous apporte la santé et la sérénité après ces années compliquées.

*Apprendre d'hier, vivre pour aujourd'hui, espérer pour demain...A.E
Nos restons fidèles à l'Echo du Puy Turlaud pour relater la vie communale mais pour les adeptes des méthodes nouvelles nous pouvons consulter le site de la mairie sur www.vegennes.fr*

*Merci à ceux qui contribuent à mettre à jour le site et à réaliser ce petit journal.
Roselyne Poujade*



Les enfants végennois qui rajeunissent la population !

TRAVAUX BATIMENTS

- **Ravalement des murs de l'église (tranche 2)**

La première tranche de travaux a été réalisée fin d'année 2021, elle comprenait les murs du clocher et la façade Ouest.

L'entreprise Gaucher de Vayrac, spécialisée dans les travaux de rénovation de bâtiment en pierres, a su mettre en valeur cette grande façade de l'église.

Cette deuxième tranche concerne la façade sud de l'église hors sacristie. Ces travaux seront réalisés courant 2023, prévus au plan triennal signé avec le Conseil Départemental.

Le montant s'élève à 8 578 € HT subventionnés à hauteur de 60 % par le Conseil Départemental (5 147 € de subvention).

TRAVAUX DIVERS 2022

- **Changement de la Chaudière (bâtiment de Goudou)**

La chaudière au fioul de l'ancienne école est vétuste (nombreuses pannes en 2021).

Le Conseil Municipal a donc décidé de remplacer la chaudière existante par une chaudière nouvelle génération à condensation compatible avec le bio fioul.

Suite à la mise en concurrence, l'entreprise LAFFAIRE & GAUBERT ENERGIES a obtenu le marché et a installé la nouvelle chaudière en juillet pour un montant de 12 280 € HT subventionné à 25 % par le Conseil Départemental.

- **Remplacement du tableau de commande (cloches église)**

Le tableau de commande électronique qui pilote la sonnerie des cloches datait de l'électrification des cloches réalisée en 2000, voilà plus de 20 ans. Au cours de l'année écoulée, la société HONORE, spécialisée dans ce domaine, est intervenue à plusieurs reprises pour des pannes liées au tableau de commande (problèmes de programmation, vétusté des composants).

Suite à cela, la société nous a proposé le remplacement du boîtier de commande par un tableau neuf, plus facile d'utilisation. Le montant du matériel, de l'installation et de la formation s'élève tout de même à 1 755 € HT.

- **Acquisition d'un défibrillateur**

Début d'année 2022, le Conseil Municipal a décidé d'équiper la commune d'un défibrillateur portatif.

Après une mise en concurrence, la société D-Sécurité a fait la meilleure offre pour un montant de 2 046 € TTC.

La Caisse Locale de GROUPAMA, qui assure les bâtiments de la commune, nous a attribué une subvention de 1 200 € pour cet investissement.

Afin que cet équipement soit situé à un point central sur la commune, il a été installé dans les WC publics de l'ancien presbytère (proche d'un point électrique et à l'abri des intempéries).

La formation d'une dizaine de personnes pour la manipulation de l'appareil est prévue début 2023.

TRAVAUX VOIRIE 2022

Les travaux proposés par le Conseil Municipal n'ont pas été retenus par la commission voirie de la communauté des communes (ComCom).

Pour information, des travaux sont réalisés chaque année sur une **vingtaine** de communes parmi les 35 composants la ComCom, pour mémoire :

- **Communauté des communes (voirie communautaire)**

- ✓ **Route des Puys VC2** : Portion de la sortie du village du Breuil au village de la Tronche

Délimitation des accotements, curage des fossés si besoin, reprofilage à la grave émulsion et goudronnage bicouche

Ces travaux non réalisés en 2022 sont reconduits dans le programme 2023.

Les travaux proposés par le conseil municipal ont été retenus par Bellovic

- **BELLOVIC (voirie communale)**

- ✓ **Route de Maysse VC 7**

Portion du milieu du village : croix de Maysse au croisement de la route du Soleil

- Dérasement d'accotements,
- Curage du fossé coté talus si existant,
- Reprofilage en grave émulsion,
- Goudronnage bicouche.

Travaux réalisés par l'entreprise Deveaux pour un montant de 11 300 € HT subventionné à 35 % par l'Etat (DETR).

- **BELLOVIC (voirie rurale)**

- ✓ **Chemin de la Végénnoise**

- Dérasement de l'accotement coté fossé jusqu'au virage,
- Création d'un caniveau avec grille pour capter les eaux de ruissellement en amont du bâtiment, avec mise au fossé,

- Pose d'une bordure en ciment devant la maison de M. et Mme CHASSEIGNE pour canaliser les eaux de ruissellement vers la grille du fossé
- Reprofilage en grave émulsion,
- Goudronnage bicouche

Travaux réalisés par l'entreprise Pouzol pour un montant de 7 440 € HT subventionné à 40 % par le Conseil Départemental.

- **Travaux sur chemins ruraux**

- ✓ **Tronche basse : accès maison en rénovation**

M. et Mme DESCAMPS ont obtenu le permis de construire pour réhabiliter une petite maison en contre-bas de leur habitation principale.

L'entreprise Pouzol a réalisé l'accès (Décapage de la chaussée, nivellement et empierrement en 0/150 et passage du cylindre) pour un montant de 1 380 € HT

- ✓ **Cruat : amélioration stationnement**

Le village de Cruat est le hameau le plus peuplé de la commune à tel point que le stationnement des véhicules sur la place de Cruat perturbait la circulation et l'accès au four.

Suite à la création d'un parking privé jouxtant le chemin rural qui mène au gué sur l'Escadrouillère, le Conseil Municipal a donc décidé de goudronner la portion de la voirie du Four à pain au parking, une centaine de mètres en forte pente afin que les voitures puissent accéder au parking sans difficultés.

L'entreprise Pouzol a réalisé l'accès (Délimitation des accotements, décaissement de la chaussée, empierrement en 0/30 et goudronnage bicouche) pour un montant de 4 750 € HT.

TRAVAUX VOIRIE 2023

Propositions du conseil municipal

- **Communautés des communes (voirie communautaire)**

Les travaux non réalisés en 2022 ont été reconduits par le Conseil Municipal en 2023.

- ✓ **Route des Puys VC2** : Portion de la sortie du village du Breuil au village de la Tronche
 - Délignement des accotements,
 - Curage des fossés si besoin,
 - Reprofilage à la grave émulsion,
 - Goudronnage bicouche.
- ✓ **Route de Vayrac VC1** : Portion dans le virage très dégradée sous le village de la Borgne
 - Délignement des accotements,
 - Reprofilage à la grave émulsion,
 - Goudronnage bicouche.

Ces travaux **URGENT** seront réalisés par l'entreprise Deveaux hors programme ComCom, c'est-à-dire sans subventions, si le montant est raisonnable.

- **BELLOVIC (voirie communale)**

- ✓ **Route de Malmartel** : Portion de chaussée de l'impasse de la Borgne à l'entrée du village de la Lèbre (le double virage) et reprise dans le village de la Villaquerie (limite commune de Bétaille)
 - Délignement des accotements,
 - Curage des fossés si besoin,
 - Reprofilage à la grave émulsion,
 - Goudronnage bicouche .

- **BELLOVIC (voirie rurale)**

- ✓ **Impasse de la Buissanderie** : Reprise de la chaussée uniquement dans les zones endommagées
 - Délignement des accotements si nécessaire,
 - Curage des fossés sur toute la longueur,
 - Reprofilage à la grave émulsion,
 - Goudronnage bicouche.

- **Travaux sur chemins ruraux**

- ✓ **Chemin de Baubière** :

Lors d'un gros orage, l'été dernier, la maison de M. Nicolas TINDAS a été partiellement inondée par l'eau dévalant dans ce chemin depuis la RD 144 malgré la coupe d'eau en béton qui canalise l'eau dans le fossé.

Afin de remédier à ce désagrément, l'entreprise Pouzol a proposé de réaliser une contre-pente de la chaussée en amont de la maison (décaissement, reprofilage et empierrement 0/30) pour un montant de 1 725 € HT.

TRAVAUX DIVERS 2023

- **Reconstruction d'un mur de soutènement**

Ce chantier prévu en 2022 n'a pas été réalisé, il est reporté en 2023

Sur la voie publique Impasse de la Borderie, une partie d'un mur de soutènement s'est effondrée.

Le devis de l'entreprise Gaucher est trop élevé, il est en cours de négociation afin de trouver une solution technique acceptable.

Une subvention a été attribuée par le Conseil Départemental pour un montant de 9 564 €.

- **Changement des fenêtres et des portes de la mairie**

Les portes et les fenêtres de la mairie sont en simple vitrage. Afin de réaliser des économies de chauffage, le Conseil Municipal a décidé de les remplacer par des menuiseries en double vitrage, en PVC ton bois, donc sans entretien.

Afin de conserver l'harmonie de l'ensemble des fenêtres du bâtiment (ancien presbytère - mairie), le Conseil Municipal a retenu l'entreprise BEX de Bretenoux qui avait posé les fenêtres des logements.

Ces travaux d'un montant de 11396 € HT sont subventionnés à hauteur de 25 % par le Conseil Départemental, le reste à charge étant autofinancé par le budget de la commune.

COM-COM MIDI CORREZIEN

- **Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)**

Pour rappel, notre commune ne dispose d'aucun document d'urbanisme, c'est le Règlement National de l'Urbanisme : RNU qui s'applique.

Dans ce cas, en particulier, les constructions ne peuvent être autorisées que dans les parties urbanisées de la commune.

Dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) Midi Corrèzien, la Communauté des Communes travaille, avec le bureau d'études Dejante VRD & Construction depuis décembre 2019 au projet d'aménagement de son territoire en prenant en compte une série d'enjeux : sociaux, économiques environnementaux et agricoles entre autres.

Basé sur la concertation, l'élaboration de ce document d'urbanisme ne peut se faire qu'en étroite collaboration avec la population pour étudier et réfléchir aux propositions servant l'intérêt général.

Le PLUi comprend un zonage de secteurs constructibles, agricoles, naturels, à vocation économique (artisanale, commerciale, industrielle, touristique). Le dessin de ces nouveaux périmètres, soumis à des contraintes précises (nationales, régionales et locales) est en cours de finalisation.

Le zonage est complété par un règlement, qui précise d'une part, des schémas d'organisation de parcelles et d'autre part, des règles de construction propres à nos territoires.

Ces règles à la construction ont été travaillées depuis ces 5 derniers mois par les élus communautaires et les schémas d'organisation de parcelles seront achevés fin février.

Prochainement les conseils communaux et le conseil communautaire vont être invités à débattre le projet global du PLUi où figure notamment l'enveloppe globale des surfaces destinées à de l'habitat. Suivra ensuite des réunions publiques et une mise à disposition des cartes de zonage auprès de la population midi corrézienne. Tout ceci devrait se tenir entre avril et juin.

En tout état de cause, les élus communautaires ont pour objectif d'approuver ce document avant fin décembre 2023 pour une mise en application début 2024.

- **Pole Néandertal (Musée de la Chapelle-aux Saints)**

Du nouveau près de chez nous

Le Musée actuel de la Chapelle-aux-Saints est un musée municipal géré en Délégation de Service Public (DSP) par une association.

Il est situé dans la salle polyvalente de la commune et les locaux sont aujourd'hui trop exigus et obsolètes.

La construction d'un futur pôle Néandertal par la communauté de communes Midi Corrèzien a été validé en conseil communautaire en mai dernier.

Il sera édifié sur le site de la Bouffia Bonneval où ont été découverts le squelette et la sépulture la plus ancienne au monde.

Une scénographie sous la forme d'un spectacle immersif et spectaculaire sera proposée aux visiteurs.

Le projet pôle Néandertal a été dévoilé le 17 novembre dernier à la Chapelle-aux-Saints en présence de nombreuses personnalités lors de la signature de la convention interrégionale du Massif Central 2021-2027.

La construction d'un bâtiment de 700 m² mettra en lumière ce site préhistorique et serait à découvrir dès l'été 2024.

• Centres d'incendie et de secours

La Communauté des Communes assure les dépenses de fonctionnement et d'investissement des Centres de Secours de Beaulieu-sur-Dordogne, Beynat et Meyssac.

En mars 2022, la collectivité a démarré la construction du nouveau Centre d'Incendie et de Secours sur la commune de Beaulieu-sur-Dordogne, Avenue Léopold Marcou, en remplacement de l'actuel situé rue Emile Mombrial.

Ce nouveau centre de 529 m² qui comprend 227 m² de garages et 301 m² de locaux administratifs et techniques pour un coût 1 060 384 € HT sera financé par un emprunt de 400 000 €.

Les travaux qui impliquent 15 entreprises seront réceptionnés début février 2023 et les sapeurs-pompiers volontaires de Beaulieu-sur-Dordogne devraient intégrer les nouveaux locaux quelques semaines plus tard.

SOCIETE DE CHASSE

La société de chasse de Végennes a vu le jour le 1^{er} septembre 1998 avec pour projet la protection du gibier, la répression du braconnage et l'organisation de la chasse.

La société de chasse se compose de la façon suivante :

- Président réélu : Mr PUYBOUFFAT Dominique,
- Trésorier réélu : Mr BURBAUD Christian,
- Secrétaire : Mr. LASCOMBE Dimitri, nouvel élu en remplacement de M. SERVANTIE Georges qui a été remercié pour son dévouement lors des nombreuses années au sein de la société de chasse.
- 20 à 30 adhérents suivant les années.

La saison se déroule correctement aussi bien pour le petit gibier que pour le gros.

Courant mars 2023, un repas conviant l'ensemble de la population de Végennes viendra clôturer la saison de chasse, si les conditions sanitaires le permettent.

QUELQUES NOUVELLES

ATELIER CREATIF DES ENFANTS

Des ateliers créatifs animés par Sophie QUINAULT, plasticienne « d'une goutte à l'autre » et habitante de Végennes, ont été proposés aux enfants de la commune à chaque vacance scolaire.

L'occasion de se rencontrer, se retrouver entre petits végennois et de participer à une activité de qualité.

A la suite de l'après-midi récréative de décembre 2022, le père Noël est arrivé, sa hotte chargée de cadeaux pour chacun des enfants du village.

Ceux qui n'auront pu être présents, peuvent venir chercher leur cadeau en mairie jusqu'à mi-février.

Ces activités seront reconduites en 2023. Vous retrouverez les dates et photos sur le site internet de la commune : <https://www.vegennes.fr>

PERMIS DE CONSTRUIRE

Mme WELCH Sarah a obtenu le permis de construire pour une maison d'habitation route du soleil, village de Cruat (résidence principale),

M. et Mme DESCAMPS Christophe ont obtenu le permis de construire pour la rénovation d'une maison, impasse de la Tronche Basse.

NOUVEAUX ARRIVANTS

Hameau du Chauze, Mme FROMENT Céline et M. GASSER Nicolas ont acheté la maison de M. IZAUTE Aurélien et de Mme LEVET Elodie (résidence principale),

Rue des Hortensias (village de Garabige), Mme BARBARA Bénédicte a acheté la maison de Mme DE DALMAS Françoise,

Route du Soleil (village de Cruat), Mme VAN DER SLUIS Margot a acheté le chalet de M. SOL William (résidence principale),

Route de Beaulieu (village de Sarny), M. et Mme TRIDON Jean-Louis ont acheté le chalet de M. et Mme MONZIES Marc (résidence principale),

Impasse de Bellevue, M. et Mme TAYLOR-BROWN William habitent dans la maison familiale, en résidence principale.

NAISSANCE

Le 28 décembre, naissance d'Elio Robert CELLES, fils de Catherine PUYBOUFFAT et de Guillaume CELLES, domiciliés au Pilou de Queyssac les Vignes, petit-fils de Brigitte et Dominique PUYBOUFFAT, agriculteurs sur notre commune.

Toutes nos félicitations aux parents et vœux de prospérité au bébé.

DECES :

Nous ont quitté en 2022 :

Le 12 février, Marius André Lucien MARCEAU, 85 ans (Sarny),

Le 21 mars, Rémi Joseph Adrien LACROIX, 92 ans (Laverdès),

Le 24 juin, André TERRIEUX, 68 ans (Laverdès).

Nous a quitté en janvier 2023 :

Le 14 janvier, Jean-Pierre PUYBOUFFAT, 58 ans (Le bourg).

Nous renouvelons nos condoléances à toutes ces familles.

INCIVILITES : DEPOTS D'ORDURES SAUVAGES

Il est désolant de découvrir des dépôts d'ordures de toutes sortes dans la nature et aux bords des routes sachant que les habitants de notre commune et des communes voisines :

- Sont dotés de poubelles individuelles à **proximité** des habitations pour les ordures ménagères,
- Ont accès **gratuitement** aux déchetteries de Nonard et de Saint-Julien-Maumont, mais également à la déchetterie de Bétaille, à quelques kilomètres, pour les autres déchets.

Même avec l'organisation coûteuse mise en place et toutes les possibilités d'horaires offertes par les 3 déchetteries, des personnes, peu scrupuleuses de l'environnement, déposent leurs ordures en bord de route ou dans la nature.

Il est à noter que les horaires d'ouverture de la déchetterie de Bétaille sont :

- 1/2 journée : Lundi, Mercredi (14 H – 18 H),
- Journée : Mardi, Jeudi, Vendredi (9 H – 12 H, 14 H – 18 H)
- Journée : Samedi (9 H – 12 H, 14 H – 17 H).

Mon Calendrier de collecte



Collecte sélective



Janvier 2023

Sem.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Sem.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Sem.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
52								1	5														
1	2	3	4	5	6	7	8	6	6	6	7	8	9	10	11	12	6	7	8	9	10	11	12
2	9	10	11	12	13	14	15	7	7	13	14	15	16	17	18	19	13	14	15	16	17	18	19
3	16	17	18	19	20	21	22	8	8	20	21	22	23	24	25	26	20	21	22	23	24	25	26
4	23	24	25	26	27	28	29	9	9	27	28	29	30	31			27	28	29	30	31		
5	30	31						10	10														

Février 2023

Sem.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Sem.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Sem.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
								1	5														
								1	5														
								1	5														
								1	5														
								1	5														

Mars 2023

Sem.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Sem.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Sem.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
								1	9														
								1	9														
								1	9														
								1	9														
								1	9														

Avril 2023

Sem.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Sem.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Sem.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
								1	13														
								1	13														
								1	13														
								1	13														
								1	13														

Mai 2023

Sem.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Sem.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Sem.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
								1	22														
								1	22														
								1	22														
								1	22														
								1	22														

Juin 2023

Sem.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Sem.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Sem.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
								1	26														
								1	26														
								1	26														
								1	26														
								1	26														

Juillet 2023

Sem.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Sem.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Sem.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
								1	31														
								1	31														
								1	31														
								1	31														
								1	31														

Août 2023

Sem.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Sem.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Sem.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
								1	31														
								1	31														
								1	31														
								1	31														
								1	31														

Septembre 2023

Sem.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Sem.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Sem.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
								1	39														
								1	39														
								1	39														
								1	39														
								1	39														

Octobre 2023

Sem.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Sem.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Sem.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
								1	44														
								1	44														
								1	44														
								1	44														
								1	44														

Novembre 2023

Sem.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Sem.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Sem.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
								1	48														
								1	48														
								1	48														
								1	48														
								1	48														

Décembre 2023

Sem.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Sem.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Sem.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
								1	48														
								1	48														
								1	48														
								1	48														
								1	48														

Jours fériés

Le Sirtom vous rappelle l'organisation concernant les jours fériés :

Si votre jour de collecte « tombe » un jour férié : la collecte est reportée ou avancée au mercredi de la même semaine